

Chers Parents,

Nous sommes heureux de vous présenter le programme des activités estivales du Centre de Loisirs Intercommunal du Bois de la Sable, élaboré par nos services d'animation extrascolaire.

### Le saviez-vous ?

15% des enfants qui fréquentent notre centre viennent de communes autres que les deux communes conventionnées : Feneu et Soulaire-et-Bourg. Par exemple, en 2023, nous avons accueillis des enfants d'Écuillé (2/3 des effectifs des communes non conventionnées), de Sceaux d'Anjou, de Thorigné... Cette augmentation constante a rendu nécessaire une révision des modalités de prise en charge financière des enfants provenant de communes non conventionnées.

### Mais qu'est-ce qu'une commune conventionnée pour l'accueil de loisirs ?

Il s'agit d'une commune qui par son adhésion à la convention de mise en commun de l'accueil de loisirs :

- Fait partie du comité de pilotage du Centre.
- Contribue aux orientations pédagogiques et opérationnelles, mises en œuvre par la commune gestionnaire (Feneu).
- Prend en charge la différence entre, la participation des familles de sa commune et les financements CAF/MSA afférents, et le coût d'une journée pour un enfant (57,87€ en 2023).
- Participe de manière équitable aux frais supplémentaires des enfants hors commune.

### Quelles sont les évolutions ?

Afin de garantir la continuité des services et la sécurité des infrastructures du centre et faute d'accord d'Écuillé sur une nouvelle proposition d'extension de la convention, une modification des tarifs pour les inscriptions des enfants des communes non conventionnées a été adoptée sur proposition du comité de pilotage. Dans le souci d'accompagner les familles les plus modestes, cette nouvelle tarification, mise en place à partir du 8 juillet 2024, sera modulée en fonction du quotient familial, remplaçant ainsi le tarif unique précédent.

ACCUEIL DES ENFANTS DES COMMUNES NON CONVENTIONNEES		
ALSH MERCREDI ET VACANCES	Tarifs 2023/2024 (à compter du 8/07/2024)	
QUOTIENT FAMILIAL	TARIFS JOURNEE	TARIFS ½ JOURNEE*
0 – 450 €	12.00 €	8.00 €
451 – 600 €	14.00 €	9.10 €
601 – 850 €	16.00 €	10.40 €
851 – 1 000 €	18.00 €	11.70 €
1 001 – 1 300 €	20.00 €	13.00 €
>1 300 €	22.00 €	14.30 €
Prix du repas (pour rappel)	4.30 €	
Panier repas (pour rappel)	1.50 €	

\*réservé aux enfants de l'accueil de loisirs maternelle uniquement (voir règlement intérieur)

Les tarifs concernant l'accueil des enfants des communes conventionnées (Feneu, Soulaire et Bourg) restent inchangés et en vigueur jusqu'au 31 août 2024.

Le comité de pilotage de l'ALSH

Feneu & Soulaire et Bourg